

Dernières nouvelles de la déviation RN13 par le sud ouest d'ÉVREUX

24 novembre 2009

Le 23 novembre 2009 le conseil municipal d'Évreux a délibéré pour vendre des terrains à l'État, terrains situés sur le tracé de déviation de la ville par le sud ouest, tel que nous pouvons le connaître dans le projet.

Les effets négatifs d'un tel tracé sont dans un bref résumé

- les dommages causés dans le massif forestier
- les dommages créés dans la zone des captages de l'eau potable
- le coût exorbitant de ce projet lié aux ouvrages importants qu'il comporte

Ces éléments nécessitent quelques explications :

1°) Dommages au massif forestier

Il est évident que la partie publique acquise par subvention pour en faire une zone naturelle est coupée en deux et sa vocation première est détournée de son objectif d'acquisition.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux est mieux à même de préciser les conséquences sur les espèces qui nichent et vivent dans cette forêt mais de toute évidence la biodiversité est encore une fois mise à mal.

2°) Dommages dans les zones de captages :

A terme ces captages doivent être fermés.

On nous dit qu'il serviront en cas de pollution des nouveaux captages, justifiant par là l'ouverture de ces derniers.

Sauf que :

- comme il n'y aura plus de pompage, la surveillance sera plus faible et la sécurité moins grande au regard des eaux de ruissellement de la voirie ou autres pollutions accidentelles
- que les nouveaux captages étant en amont de ceux actuels et plus ou moins en relation avec eux, une pollution accidentelle ou chronique toucherait forcément ces ressources de « secours »

3°) Les financements

La ville d'Évreux manquerait-elle de fonds pour vendre à l'État des terrains ?

A la question posée du montage financier pour ce projet, le Maire d'Évreux a annoncé que l'agglomération du Grand Evreux allait payer 9 à 10 % du montant global soit 9,3 M€ et le département, 5,8 %.

L'État ayant annoncé qu'il était prêt à financer ce projet si les collectivités locales payaient 40 % du coût total (157 M€) il resterait donc au minimum 25 % pour la part de la Région.

Beau tour de passe-passe de la part de l'État qui fait payer aux collectivités locales 40 % d'une voirie, soit quand même 62,8 M€, pour un projet qui lui incombe totalement.

Rappelons en effet que Jean-Louis Debré, à l'époque où il était maire d'Évreux et alors que les voiries nationales étaient remises aux départements, avait obtenu que cette RN 13 restât bien à charge de l'État.

Quel est donc cet empressement des élus locaux à se substituer aux responsabilités de l'État ?

Pour quel objectif ?

Pour résoudre des problèmes de circulation ?

Faux : Les chiffres montrent que les estimations sur la base desquelles le projet a été construit sont loin d'être atteints

Pour un développement de cette partie de la ville ?

Faux : Le développement se fait par le nord (constructions de logements, hôpital, liaison avec Rouen etc.)

Avec la seule participation de l'agglomération d'Évreux soit environ 10 M€ il serait possible de faire une liaison entre RN 13 et RN 154 par le nord, par une 2 x 1 voie permettant une circulation des populations

locales sans attirer outre mesure des camions.

L'emprise au nord est inscrite au PLU.

Le département pourrait améliorer la route actuelle qui traverse la forêt, aménager les liaisons entre les communes voisines, satisfaisant ainsi à moindre coût leurs administrés

Il est à craindre en effet que si la 2 x 2 voies se fait par le sud-ouest, on verra un afflux de camions encouragés à ne pas payer les péages, à rouler moins vite pour économie de carburant comme c'est le cas déjà dans un certain nombre de régions où cela est possible.

Les collectivités locales qui font déjà beaucoup pour leurs administrés n'ont pas à s'endetter pour des projets d'État !

Dans cette période de crise où les collectivités locales cherchent par tous les moyens à faire des économies, où elles clament qu'elles ne doivent pas se substituer à l'État, comment faire comprendre aux électeurs que la Région, le Département et l'Agglomération du Grand Évreux qu'elles vont prendre en charge VOLONTAIREMENT une dépense qui incombe TOTALEMENT à l'État.

Quelle autorité, quel crédit peut avoir un Président de Région, qui chaque jour et encore plus dans le débat sur la réforme des collectivités, nous dit que l'Etat asphyxie financièrement les régions, les départements et qui s'empresserait de lui venir en secours sur un projet surdimensionné, d'un coût exorbitant par rapport aux besoins à satisfaire.